

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU 17 DECEMBRE A 18H30 EN MAIRIE DE RIEULAY**

Convocation :

Pour une réunion du Comité Syndical le 10 Décembre 2024 qui n'a pas obtenu le QUORUM, d'où une NOUVELLE CONVOCATION pour une séance du Comité Syndical le 17 Décembre 2024.

Secrétaire de séance : Jean-François DALY

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 74

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 29 délégués titulaires

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) – CACHOIR Bruno (Bellaing) – TENEUL Arnaud (Bousignies) – LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – Philippe CORNU (Château l'Abbaye) – LEMOINE Solange (Denain) - CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) – RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTAUX Daniel (Hérin) – GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSAGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) – THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) – PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – BORAEVE Alain (Rosult) – DEBONNET Brigitte (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Géry (Sars et Rosières) – PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Wallers) – PROUVEUR Alain (Wavrechain-sous-Denain)

II Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O) : 20 délégués titulaires

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) – GOURMAUD Alain (Fenain) – GAZET Christian (Hornaing) – LEGER André (Lewarde) – VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel (Masny) – SAVARY Jean (Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) – PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) - DELECLUSE Marc (Rieulay) – TIEFENBACH Jean-François (Somain) – VANDEWALLE Catherine (Tilloy Lez Marchiennes) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT Patrice (Warlaing)

III Communauté de Communes Pévèle – Carembault (C.C.P.C) : 19 délégués titulaires

DEREMEZ Olivier (Aix en Pèvèle) - DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – DEPRAETERE Didier (Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie (Bourghelles) – VALIN Jean Marie (Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – NOCK Gérard (Cobrieux) – FROMONT Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pévèle) – DELMOTTE Jacques (Mouchin) – GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – DUHAMEL José (Saméon) – BOURGHELLE KOS Nadège (Thumeries)

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – GEORGES Florence (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David (Raimbeaucourt)

Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 35

Nombre de Membres Présents ou Représentés : 40

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 34

CAPH : LECLUZE Bruno – BOURGHELLE Jacques – HUGUES Stéphanie – BOITIAUX Daniel - MESSAGER Jean-Claude - BORAEVE Alain – DUFOUR Patrick – PINOY Jacques - CATTIAU Géry - DEBONNET Brigitte

CCCO : SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain – GAZET Christian – LEGER André - BRASSART Daniel - SAVARY Jean – DELECLUSE Marc —TIEFENBACH Jean-François - SOQUET Eric – PILLOT Marc

CCPC : DEREMEZ Olivier - DEKERLE Gilbert - DEPRAETERE Didier - FENOT Sophie — VALIN Jean-Marie - CHOCRAUX Bernard – FROMONT Pascal – CAPELLE Hervé – DUPIRE François - DESCAMPS François-Hubert -- DELMOTTE Jacques – DUHAMEL José.

DA : COPIN Jean-Paul

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 1

DA : PROVENZANO Antonio remplace FONTAINE Jean-Paul

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 5

CAPH : TRIFI Patrick à MESSAGER Jean Claude ; LANNOY Bernard à CATTIAU Géry ; WARDZIAK Jean-Claude à LECLUZE Bruno

CCPC : DELCOURT Philippe à FENOT Sophie

DA : MORTELETTE Nadine à COPIN Jean-Paul

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 5

CAPH : SCHERER Murielle (Hérin) ; PYNTHE Eric (Saint-Amand-les-Eaux)

CCPC : DELMOTTE Régis (Landas)

CCCO : KEERSTOCK Daniel (Vred)

DA : DESCATOIRE Pierre (Flines Lez Raches)

Délégués excusés : 4

CAPH : LANNOY Bernard - TRIFI Patrick – WARDZIAK Jean-Claude

CCPC : GRAS Jean-Luc

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués du SMAPI présents dans cette salle du Conseil Municipal de Rieulay.

Monsieur Le Président présente **l'ordre du jour** du Comité Syndical qui sera consacré à :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 25 septembre 2024 ;
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2025 ;
- Fixation des participations provisoires des EPCI de janvier à avril ;
- Points travaux : aménagement des 2 ZECs sur le courant de l'Elnon, dossier AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la ZNEC de Mouchin, travaux d'entretien ;
- Point communication : SMAPI galette en salle des Fêtes de Lecelles, le 21/01/2025 à 16 heures
- Informations : questions diverses

1) Approbation du PV du Comité Syndical du 25 septembre 2024 :

Monsieur Le Président demande à l'assistance, si celle-ci à des remarques concernant le PV du Comité Syndical du 10 avril 2024. Pas de remarque

Le PV est adopté à l'unanimité.

2) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2025 :

Monsieur Le Président rappelle que l'exécutif du SMAPI peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant des crédits ouverts en 2024 est de 1.474.214,85 €, soit une autorisation à hauteur de 25% correspondant à 368.553,71 € avant le vote du budget primitif 2025.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Fixation des participations provisoires des EPCI de janvier à avril :

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025 et afin de pallier à d'éventuels problèmes ponctuels de trésorerie en début d'année, il est proposé de fixer provisoirement le montant des participations des EPCI adhérents, aux fins d'un versement au titre des quatre premiers mois de l'année 2025.

Les montants définitifs seront régularisés après l'adoption du Budget Primitif pour 2025 et se substitueront aux montants provisoires.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Point travaux :

Aménagement des 2 ZECs de l'Elnon : les travaux ont démarré le 15 octobre dernier et se sont arrêtés dans la semaine du 18 novembre au 22 novembre dernier à la suite des précipitations tombées sur le secteur. Le chantier est devenu impraticable avec des engins et il convient désormais d'attendre des beaux jours pour que les sols s'assèchent. Les deux ZECs ont déjà en partie fonctionné et joué leur rôle de zones tampons.

Au demeurant le chantier a bien avancé et une grande partie des limons excédentaires a été excavée de la ZEC de Lecelles. La mise en œuvre des digues périphériques n'est pas finalisée et il convient désormais d'aménager l'ouvrage de régulation sans vannage ainsi que les surverses de remplissage et de sécurité.

S'agissant de la ZEC de Rumegies, les premiers terrassements ont été engagés conjointement avec ceux de Lecelles pour optimiser le temps. Il convient dorénavant de réaliser les excavations des limons excédentaires ainsi que la réalisation des digues périphériques et des ouvrages de régulation, de remplissage et de sécurité.

Pour redémarrer le chantier dans de bonnes conditions, il faudrait pouvoir réengager les travaux au printemps prochain et les terminer pendant la période estivale. Aussi, le SMAPI a adressé un courrier à l'attention de Monsieur Le Sous-Préfet de Valenciennes afin de l'informer de l'arrêt du chantier pour des raisons météorologiques mais également pour lui demander l'autorisation de reprendre le chantier dès le printemps, sinon, ce sera en septembre. Une visite du chantier lui a également été proposée pour qu'il puisse appréhender la situation sur le terrain.

Dossier AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour la ZNEC de Mouchin : Le SMAPI va engager une consultation pour l'établissement d'une étude de conception pour l'aménagement d'une zone naturelle d'expansion de crue sur le courant du Pont du Nid à Mouchin. Cette étude est financée à hauteur de 100.000 € et vise mettre en œuvre un aménagement de protection contre les inondations qui soit le plus naturel possible.

Ce dossier va nécessiter l'établissement de toute une concertation avec les riverains du projet et les personnes ressources. Des réunions, des tables rondes seront organisées pendant la durée de l'étude afin d'aboutir à un projet coconstruit.

Madame DEBONNET de Rumegies demande quel sera le volume de rétention de la nouvelle ZNEC de Mouchin ?

Le SMAPI précise qu'il est trop tôt pour donner une estimation du volume de stockage. Le projet va utiliser au maximum le modèle, le relief, le lit majeur de la vallée du courant du Pont du Nid. Le volume de stockage découlera donc de la surface validée ou non validée pour le projet.

Le projet de ZEC sur lequel le SMAPI a travaillé jusqu'à aujourd'hui, permettait de stocker de l'ordre de 10.700 m³.

Travaux d'entretien : le SMAPI est en retard sur la planification 2024 programmée. Les derniers chantiers ont été assez compliqués à mettre en œuvre sur le terrain. Il a fallu jongler avec la récolte du maïs et l'ensemencement du blé, parfois réalisé dans la foulée. Des accès parfois très laborieux (clôtures, peupliers) et une météorologie variable à la journée.

Dans les secteurs sans bande enherbée le long du cours d'eau, la mise en œuvre des travaux est particulièrement délicate. C'est également le cas dans les fonds de jardins des particuliers ou il a fallu travailler sans engin à cause des clôtures implantées en haut de berge.

Les dernières opérations finalisées sur le territoire du SMAPI sont :

- le courant du Plat Bouchart à Rumegies (CAPH) ;
- le courant du Wabempré à Lecelles (CAPH) ;
- le courant de l'Hôpital à Auchy-les-Orchies (CCPC) ;
- le courant du Wacheux à Rieulay (CCCO) ;
- le courant de la Traitoire entre Rieulay et Wandignies-Hamage (CCCO).

Des opérations que le SMAPI avait programmé de réaliser en une semaine, se sont finalisées après deux voire trois semaines de travaux effectifs. De nombreuses négociations ont été nécessaire pour obtenir les autorisations de passage et sécuriser les accès, le volume de travail a engagé sur les cinq chantiers précités a nécessité l'intervention de moyens matériels et humains supplémentaires.

Les cinq chantiers sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du SMAPI ont été réalisés par les deux sociétés du groupement d'entreprises : SAS Hydram et SAS Hennegraeve.

Sur la Traitoire entre Rieulay et Wandignies-Hamage, le SMAPI est intervenu pour désencombrer sur près d'un kilomètre le cours d'eau qui était rempli d'arbre tombés notamment après la coupe de boisement par un forestier.

Pour rappel, le SMAPI n'a pas le pouvoir de la police de l'eau de la DDTM 59.

Monsieur Le Président mentionne également dans les travaux à venir, la problématique des Fontaines d'Hertain et d'Haveluy. Le SMAPI a fait réaliser des profils en travers le long du cours d'eau afin de déterminer notamment les volumes de sédiments présents dans le fond. Des analyses de ces sédiments ont également été réalisées. En fonction des résultats, il est possible ou impossible de régaler sur le bord les sédiments prélevés, notamment si ceux-ci sont caractérisés comme déchets dangereux. Les coûts d'évacuation et de traitement dépassent l'entendement. Le SMAPI est ainsi à la recherche de nouvelles alternatives techniques pour traiter ces sédiments pollués.

Le SMAPI va donc proposer des alternatives à la DDTM comme le déplacement des sédiments dans le cours d'eau afin de retrouver un fond qui favorise les écoulements, sans exportation dans une installation de stockage des déchets.

Monsieur CHOCRAUX, VP de la CCPC demande que le SMAPI prévienne la CCPC lorsqu'elle engage des travaux d'entretien sur son territoire. Le Maire de la commune a été prévenu mais pas l'EPCI.

Le SMAPI préviendra les services de la CCPC pour les prochaines interventions sur son territoire.

- Point communication : SMAPI galette en salle des Fêtes de Lecelles, le 21/01/2025 à 16 heures

Les Vœux 2025 du SMAPI sont programmés le mardi 21 janvier à 16 heures dans la nouvelle salle des Fêtes de la Mairie de Lecelles. Ce moment de convivialité sera l'occasion pour le SMAPI de présenter deux vidéos et de partager avec les invités, la SMAPI galette.

- Informations : questions diverses

Monsieur CHOCRAUX intervient pour exposer une mesure visant à équiper des protections rapprochées les habitations inondées et/ou inondables du territoire de la CCPC. La compétence GEMAPI est appliquée sur le territoire de la CCPC par trois entités : USAN, SMAPI et CCPC.

L'USAN a déjà engagé cette démarche sous réserve d'un diagnostic de l'habitation à réaliser par le demandeur. Cette aide est cumulable avec la subvention du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Subvention pour la réalisation de travaux imposés dans les zones réglementées du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI).

La CCPC souhaiterait que l'initiative soit étendue à l'ensemble de son territoire y compris dans les secteurs hors PPRI. Suggérant que le SMAPI s'engage également dans la procédure, sous réserve de la validation des autres EPCI adhérents du SMAPI.

A cet effet, Monsieur CHOCRAUX a sollicité par courrier le Président du SMAPI pour le rencontrer afin d'échanger sur le sujet.

Le Président lève la séance du Comité Syndical à 19h30.